



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels

Québec (418) 643-8210

Montréal (514) 873-3480

Ailleurs au Québec, en Ontario

et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776

Québec, le 19 janvier 2005

À l'attention des développeurs de logiciels de facturation – Application médecine

Nouvelle version des fichiers valideurs

Amendement n° 88 à l'Entente générale FMOQ

Modifications n° 37 et n° 38 à l'Accord-cadre FMSQ

Nous désirons vous aviser que de nouveaux fichiers valideurs ont été produits afin de tenir compte des changements requis par la mise en application de l'Amendement n° 88 à l'Entente générale des médecins omnipraticiens ainsi que de la mise en application des Modifications n° 37 et n° 38 à l'Accord-cadre des médecins spécialistes. Les deux **projets** de communiqué sont joints au présent document.

Le projet de communiqué de l'Amendement n° 88 relate les nouvelles dispositions qui sont introduites et qui viennent modifier la rémunération et certaines règles qui régissent la tarification. Vous y trouverez différents tableaux en rapport à la facturation (les nouveaux codes d'acte, les codes d'actes avec un changement de tarif ainsi que les nouveaux modificateurs 175, 328, 595, 596 et 598).

Le projet de communiqué des Modifications n° 37 et n° 38 relate aussi les nouvelles dispositions qui sont introduites et qui viennent modifier la rémunération et certaines règles qui régissent la tarification. Ces modifications comportent cependant des changements mineurs dans les fichiers valideurs. Ils consistent principalement à l'ajout de six nouveaux codes d'acte créés (Lettre d'entente n° 124 et Annexe 39 - Tarifs anesthésiologiques).

La Régie publiera ultérieurement la mise à jour des manuels de facturation et des brochures. D'ici là, l'information sera disponible dans le site Internet.

Les [nouveaux fichiers valideurs](#) sont présentement disponibles par télécommunication ou dans le site Internet de la RAMQ.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer au numéro (418) 682-5127 avec M. Roger Gagnon (poste 4626).

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. Projets de communiqué (2) (Non disponibles dans Internet.)